

<u>Compte rendu</u> <u>Séance du Conseil Municipal</u> du 10 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents: HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, DELENCLOS Lorianne, SALON Jean-Michel, GROSSEMY Julie, BAUDERE Daniel, LHERMITTE Marie-Thérèse, THERON Rémi, RICHET Catherine, DEFRANSURE Nicolas, ROGER Céline, HOTTE Anne, DEFENTE Clément.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2020 Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Travaux d'agrandissement sur l'immeuble communal rue de la Fontaine

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand qui informe le conseil municipal que les travaux de la maison communale située rue de la Fontaine sont achevés. La pose de la cuisine aménagée est terminée, les peintures refaites et les dernières finitions aussi.

Les diagnostics ont été réalisés, la maison peut maintenant être mise en location.

Sa superficie est de 103m².

Au rez de chaussée on trouve un salon, une salle à manger, une cuisine aménagée, un wc, une salle de bain, un garage et une chambre.

Au premier étage, deux chambres, un wc, une salle de bain et un coin rangement. Un jardin d'environ 480m² et un abri de jardin.

Le conseil municipal souhaite faire appel à un agent immobilier pour fixer le prix de location qui devrait avoisiner les 900€ par mois.

Jean-Yves Legrand ajoute que le projet de division de la parcelle est en cours, le bornage a été réalisé et la déclaration préalable est en cours d'instruction.

3. Décision budgétaire modificative n° 1 : règlement des travaux sur l'immeuble communal rue de la Fontaine

Jean-Yves Legrand expose que lors de l'élaboration du budget communal il a été omis l'inscription en dépense d'investissement les travaux de reprise des concessions dans le cimetière ainsi que la réfection de la tombe d'André Vérité, pour un montant total de 10 248€, travaux déjà mandatés et expliquant le dépassement de crédits pour ce chapitre.

Afin de pouvoir régler la dernière facture pour la rénovation de l'immeuble rue de la Fontaine il est proposé à l'assemblée la décision budgétaire modificative suivante :

- Article 6188 (chapitre 011): 15 000€
- Article 2135 (chapitre21) : + 15 000€
- Article 021 (investissement recette): + 15 000€
- Article 023 (investissement dépense): + 15 000€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative présentée.

4. Décision budgétaire modificative n° 2 : travaux de bordure route de Bacouel

Jean-Yves Legrand expose que la totalité des travaux d'aménagement des trottoirs route de Bacouel réalisés pas la communauté de communes avait été inscrite au budget au chapitre 204 (fonds de concours).

La trésorerie demande que la partie concernant les bordures soit mandatée par l'article 2152 (chapitre 21).

Il est ainsi proposé à l'assemblée la décision modificative suivante :

- Article 2041512 : 18 882€
- Article 2152 : + 18 882€

Après délibération l'assemblée approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative présentée.

5. implantation d'une antenne relai Orange

Le maire explique que conformément à la dernière séance du conseil municipal il a été demandé une simulation à l'opérateur afin de se rendre compte de l'impact visuel qu'aurait l'installation d'une antenne relai de 30 mètres de hauteur au bosquet de Camont, notamment pour les habitants du hameau de Buyon.

L'antenne ne semble pas visible par les habitants du hameau sur la simulation. De plus l'opérateur FREE serait aussi intéressé pour profiter de l'antenne et mieux couvrir ses clients sur la zone.

Après délibération le conseil municipal donne un accord de principe pour l'installation de l'antenne relai au niveau du bosquet de Camont. Un rendez-vous va être pris afin d'étudier les détails techniques sur place.

6. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le maire donne la parole à jacques Lemoine qui présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus (risques naturels, technologiques...). Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Du fait du changement de conseil municipal suite aux dernières élections, Jacques Lemoine expose que ce plan doit être mis à jour afin de répartir les missions de chaque élu en cas de problème majeur.

Chaque élu se positionne en fonction de ses compétences, Jacques Lemoine ajoute que la mise à jour va se poursuivre avec le secrétariat de mairie afin d'actualiser les artisans, matériels, habitants...

7. Travaux d'étanchéité et de charpente au clocher de l'église et réparation de l'horloge de l'église

Le maire expose que des entreprises spécialisées ont été sollicitées pour procéder au renforcement de la charpente du clocher de l'église ainsi qu'à son étanchéité.

Seule la SARL LAPOSTOLLE a répondu à l'appel et présenté un devis d'un montant de 3 638.40€ TTC.

Les travaux consistent à remplacer et renforcer la poutre médiane et à étanchéifier le versant exposé Sud du clocher.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux présentés. Une fois ceux-ci réalisés l'entreprise Horloge HUCHEZ procèdera à la réparation de l'horloge de l'église pour un montant de 1 255.74€ TTC.

8. Fête communale

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot qui présente le programme pour la fête du village qui aura lieu le week-end du 26/27 septembre.

Les protocoles sanitaires en raison de la COVID-19 perturbent considérablement l'organisation.

Le traditionnel repas est annulé et après discutions le conseil municipal décide de ne pas tirer de feu d'artifice cette année.

Les manèges seront en place pour le samedi 26 septembre à 15h30, ils ouvriront à nouveau le dimanche à partir de 15h, un concert pop-rock aura lieu à partir de 17h avec le groupe JOK' BOX, une buvette sera installée. Le port du masque sera obligatoire lors des déplacements comme cela est pratiqué dans les restaurants.

Le lundi 28 septembre des tickets pour des tours de manège gratuits seront offerts aux enfants.

Un tract va être distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

9. Curage des fossés de la commune

Jacques Lemoine expose qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien et au curage des fossés de retenus et d'évacuation des eaux pluviales. Comme il a été constaté lors des orages qui ont lieu récemment ces ouvrages sont à curer afin d'éviter que se renouvèlent les coulées et descentes d'eau pluviale dans le bourg.

Jacques Lemoine présente les devis présentés par deux entreprises pour procéder à ces travaux :

- Saleux location: 2 916€ TTC

- SPEE: 4 080€

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Saleux location.

10. Questions et informations diverses

- Le maire présente une correspondance de la préfecture de la Somme concernant la commission de contrôle de la liste électorale. Celle-ci a pour rôle d'étudier les recours qui pourrait être déposés concernant des radiations/inscriptions et de veiller à la bonne tenue de la liste. Jean-Michel Salon est désigné membre représentant du conseil municipal dans cette commission, deux autres personnes de la commune vont être proposées auprès des services de la préfecture.
- la commission appel d'offre comprend 4 membres titulaires alors qu'elle devrait être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, il convient de procéder à la régularisation de sa composition.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la composition suivante :

- Membres titulaires : Jean-Yves Legrand, Rémi Théron, Nicolas Defransure
- Membres suppléants : Marie-Thérèse Lhermite, Jean-Michel Salon, Daniel Baudère
- Le maire présente les remerciements des associations qui ont perçu une subvention communale.
- Le chauffe-eau du logement au deuxième étage de l'immeuble communal situé au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens est à remplacer, le montant de l'installation d'un nouveau matériel s'élève à 704€ TTC.
- la boucherie ambulante Becque sera présente tous les mardis de 15h à 20h à coté du maraîcher à partir de la fin du mois de septembre. Il proposera de la viande, de la charcuterie et un service traiteur, tout en circuit court.
- La mairie a reçu des documents de cession et de reprise de commerce pour la boulangerie rue des clabaudois.
- Le maire informe qu'il a été élu vice-président de la communauté de communes Somme Sud-Ouest, il aura en charge l'assainissement collectif sur ce territoire.
- Jacques Lemoine a été installé dans les commissions scolaire, équipements sportifs et culture.
- Le maire explique que des réservations pour la salle polyvalente sont encore prises pour le mois d'octobre 2020, il demande conseil à l'assemblée quant à la gestion de cette salle pendant la période de circulation active de la COVID-19.

Frédéric Chivot donne lecture à l'assemblée des dernières consignes de la préfecture. Considérant les restrictions importantes des protocolaires sanitaires mais aussi que cette salle sert de cantine aux enfants de l'école, le conseil municipal et son maire décident d'annuler toutes les réservations prises ou prochaines de la salle jusqu'à nouvel ordre.

- Travaux d'assainissement collectif, Jean-Luc Huyon expose que l'entreprise est actuellement à Prouzel. Les demandes de subvention et l'appel d'offre pour la prochaine tranche qui aura lieu sur Plachy-Buyon vont commencer. L'ouverture des plis aura lieu début décembre et les travaux devraient commencer par la rue des clabaudois en juin 2021.
- Concernant la rue du Commandant André Dodart, le conseil municipal pense faire venir la presse pour constater le désordre et les risques pour les automobilistes et cyclistes.
- Le maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2019 établi par TRINOVAL.
- Clément Defente fait part d'une demande d'habitants de la commune qui seraient intéressés pour racheter une parcelle communale. Le maire répond qu'ils doivent présenter une demande écrite pour que le conseil municipal puisse statuer.
- Jacques Lemoine indique qu'il doit se rendre le 16 septembre au siège de la communauté de communes pour une réunion pendant laquelle seront présentés et étudiés les tarifs des cantines scolaires. Il précise qu'il compte poser la question de la diversité des tarifs de cantine sur le territoire de la communauté de communes.
- Lorianne Delenclos alerte le conseil municipal sur la vitesse des véhicules qui empruntent la rue des clabaudois ainsi que la difficulté pour se garer près de l'école pendant les entrées et sorties des enfants. Le maire répond qu'un plan de sécurité routière devra être étudié pendant le mandat.
- Rémi Théron et Anne hotte font un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 septembre au siège de la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme (FDE80). La Fédération a présenté ses compétences, les aides/subventions qu'elle peut proposer dans le cadre de travaux d'économie d'énergie, la possibilité d'installer des bornes pour recharger les véhicules électriques...
- Daniel Baudère demande que soit réalisé l'entretien du fossé place du petit-plachy derrière les habitations numérotées 4 à 14. Le maire répond qu'il va solliciter le syndicat de la rivière Selle qui a cet entretien à sa charge.
- Marie-Thérèse Lhermite signale une plaque d'égout instable au niveau du 46 rue des clabaudois. Jacques Lemoine indique le service technique se rendra sur place pour la réparation.

Sans autre remarque ou information, la séance est levée à 22h55.